

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MOTO SUR GLACE

DEFINITION

La FFM (Fédération Française Motocyclisme) met en compétition une épreuve de motos sur glace, 1 pilote / 1 ou 2 machines à condition d'avoir présenté les deux machines aux contrôles techniques. Cette épreuve est ouverte aux motos de 125cc à 650cc, toutes catégories confondues.

CATEGORIES

Classements : Scratch

CIRCUIT

L'épreuve se déroulera sur un circuit de Glace.

Le circuit sera doté de toutes les normes de sécurité nécessaires.

Le port du casque est obligatoire sur le circuit, sur le parc coureur. Il est obligatoire dans toute l'enceinte sportive où la circulation des machines doit se faire à vitesse réduite.

La circulation des motos est autorisée uniquement dans l'enceinte du circuit sous peine d'exclusion immédiate de la machine et de son pilote.

STANDS

Les Organisateurs n'assurent pas le gardiennage la nuit et ne peuvent être tenus responsable en cas de problème. Les Organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vols ou de dégradations dans le parc coureurs. Les Organisateurs ne peuvent être tenus responsables des conséquences éventuelles pouvant découler de faits majeurs et sans que la liste soit exhaustive, par exemple : rafales de vent, ouragan, inondations, tempête de neige... ainsi que l'annulation de la manifestation ou autres.

Nous vous rappelons que les emplacements doivent être rendus propres. Le tapis environnement est obligatoire.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les pilotes devront présenter personnellement leur **licence F.F.M.**, permis de conduire moto correspondant à la cylindrée de la machine ou C.A.S.M. Une caution de 200€, par chèque, sera demandé aux contrôles administratifs pour la remise du dossard et du transpondeur. Il est interdit de masquer les logos des dossards.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

La machine sera équipée, obligatoirement, de **numéros de course** (un numéro à l'avant et deux numéros à l'arrière, plaques latérales, n° non fournis par l'organisateur) et d'un **éclairage avant et arrière**

BRUIT : toutes les machines devront être conforme à la norme bruit du règlement F.F.M., sous peine d'exclusion. **Un sonomètre sera mis en place aux contrôles techniques et éventuellement au départ des manches.**

Le pilote devra présenter un extincteur aux contrôles techniques. Il devra le conserver durant toute l'épreuve sur son stand.

Les pilotes s'engagent à apposer sur leurs machines, et pour toute la durée de l'épreuve, les autocollants fournis par l'organisateur.

Le pilote doit obligatoirement avoir une tenue moto : **casque, bottes « type » enduro, gants, manches longues, pantalons longs**. Le casque doit être présenté aux contrôles techniques. Le port du casque est obligatoire sur le circuit, sur le parc coureur, sur toute l'enceinte sportive.

PNEUMATIQUES ET CLOUS

Les pneus doivent garder leur profil d'origine (pneus non retaillés).

Les clous devront obligatoirement être vissés dans la gomme du pneu, **les rondelles, inserts, etc... sont interdits**.

La tête des clous doit affleurer la gomme du pneu, pas de clous vissés à moitié. Il est interdit de modifier les clous sous peine d'exclusion (meuler, retailler,...).

ESSAIS

La participation aux essais est obligatoire. Les essais s'effectueront par manche de 25 machines environ.

GRILLE DE DEPART

La grille de départ est de type F1. Elle sera composée au maximum de 5 motos par ligne.

COURSE

Le départ s'effectuera pour les essais libres en fonction de la grille affichée. Le départ des essais chronométrés est identique à celui des essais libres. Pour la 1^{ère} manche, le départ est donné en fonction des résultats des essais chronométrés. Pour la 2^{ème} manche, le départ est donné en fonction des résultats de la manche 1.

Pour la finale, le départ s'effectuera en fonction des résultats (cumul de points) des manches 1 et 2. **Les 20 premiers seront qualifiés** et les 30 suivants participeront aux repêchages : 2 séries.

Le départ des séries de repêchages est donné en fonction des résultats (cumul de points) des manches 1 et 2. **Les 2 premiers** de chaque série repêchage seront qualifiés pour la finale.

A chaque épreuve, les 3 premiers de la finale seront récompensés : coupes.

Les pilotes qui s'inscrivent la semaine de l'épreuve ou le jour de l'épreuve partiront en dernière ligne pour les essais libres et chronométrés.

CLASSEMENT

Les licenciés NCA –LUE-NJC

A chaque épreuve, seul les finalistes en possession d'une licence NCA-LUE ou NJC marquent des points pour le Trophée.

Pour le classement final, le cumul des points de toutes les épreuves définira le vainqueur du Championnat de France de Motos sur Glace.

Les licenciés NCB ou à la journée

Classement uniquement à l'épreuve, pas de cumul de points.

BAREME DES POINTS

le 1er < 42 points> / 2ème <38 points> / 3ème <36 points> / 4ème <34 points> / 5ème <32 points> / 6ème <30 points> / 7ème <28 points> / 8ème <26 points> / 9ème <24 points> / 10ème <22 points> / 11ème <20 points> / 12ème <19 points> / 13ème <18 points> / 14ème <17 points> / 15ème <16 points> / 16ème <15 point> / 17ème <14 point> / 18ème <13 point> / 19ème <12 point> / 20ème <11 points> 21ème < 10 points> / 22ème <9 points> / 23ème <8 points> / 24ème <7 points> / 25ème <6 points>

RECLAMATIONS

En cas de contestation, la réclamation devra être établie dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, au directeur de course, PAR ECRIT, signée et accompagnée d'un chèque de 100€ à l'ordre de la FFM.

SECURITE

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne de départ sans avoir consommé de l'alcool, de la drogue...

Un médecin, une équipe de secouristes et une ambulance seront en permanence au bord de la piste.

EXECUTION DU REGLEMENT

Le directeur de course désignera les commissaires nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il est chargé de l'application du présent règlement. BAREME DES PENALITES :

BAREME DES PENALITES

AVERTISSEMENT	ACCROCHAGE LITIGIEUX DEFAUT D'ECLAIRAGE
DEPART EN DERNIERE LIGNE	PRESENTATION EN RETARD EN PRE-GRILLE FAUX DEPART
NON QUALIFICATION - RETRAIT DES POINTS DE LA MANCHE	3 AVERTISSEMENTS NON RESPECT DES DRAPEAUX ACCROCHAGE VOLONTAIRE (poussette,...)
EXCLUSION DU TROPHEE DES GLACES SANS REMBOURSEMENT	PRENDRE LA PISTE EN SENS INVERSE NON RESPECT DES OFFICIELS (Directeur de Course, Commissaires,...) MACHINE NON-CONFORME A LA REGLEMENTATION FFM PNEUMATIQUES ET CLOUTAGE DIFFERENTS DU TYPE OFFI ALCOOL - DROGUE



Annexe 1 au Règlement du Trophée des Glaces 2011

Jury de l'épreuve :

Se rapporter au règlement sportif de l'épreuve.

SPORTIVITE ET RESPECT DU REGLEMENT

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, tout accrochage volontaire, ne pourront être tolérés et entraîneront l'exclusion du contrevenant.

Un pilote est responsable de son entourage.